



Conseil économique et social

Distr. générale
5 février 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de 19 membres du Comité chargé des organisations non gouvernementales

Note du Secrétaire général

1. Conformément au paragraphe 2 de sa résolution 1981/50, le Conseil économique et social doit élire 19 membres du Comité chargé des organisations non gouvernementales, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019, conformément à la répartition suivante :

- a) Cinq membres à élire parmi les États d'Afrique;
- b) Quatre membres à élire parmi les États d'Asie et du Pacifique ;
- c) Deux membres à élire parmi les États d'Europe orientale;
- d) Quatre membres à élire parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- e) Quatre membres à élire parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

2. L'élection sera organisée lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, qui se tiendront du 16 au 18 avril 2018.

3. La composition du Comité en 2018 est indiquée dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Comité chargé des organisations non gouvernementales

(19 membres ; mandat de quatre ans)

Composition en 2018

Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Azerbaïdjan	Israël
Burundi	Mauritanie
Chine	Nicaragua
Cuba	Pakistan
États-Unis d'Amérique	Soudan
Fédération de Russie	Turquie
Grèce	Uruguay
Guinée	Venezuela (République bolivarienne du)
Inde	
